



**DELIBERATION N°2022.03.29 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE DU TAILLAN-MEDOC POUR FAIRE FACE AUX EVENEMENTS CLIMATIQUES DU 20 JUIN 2022**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Vu les articles L2121-29 et suivant du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Après un épisode caniculaire d'une intensité et d'une précocité sans précédent dans la période du 16 au 19 juin, le Sud-Ouest a été frappé par de violents orages de grêle les nuits des 19, 20 et 21 juin derniers. Ces événements climatiques extrêmes sont une manifestation de plus de l'impact local des dérèglements climatiques globaux dont les rapports successifs du GIEC nous confirment à chaque actualisation la réalité, la gravité et l'urgence qu'il y a à les combattre.

Ces intempéries ont durement touché les habitants des communes girondines et métropolitaines. Des bâtiments publics ont été endommagés, des exploitations agricoles, des véhicules ou des habitations collectives ou particulières ont également été affectés, parfois rendus inutilisables. Dans les seules communes de Saint Médard en Jalles et du Taillan Médoc, ce sont près de 1800 logements qui ont ainsi été touchés.

Pour le Taillan-Médoc spécifiquement, on estime à 3000 foyers impactés (70% des foyers taillanais) dont de très nombreux foyers sont complètement inhabitables pendant des semaines voire des mois. Près de la moitié des bâtiments publics nécessitent des travaux de grande ampleur pour redevenir fonctionnels.

Très rapidement, la mobilisation des équipes techniques communales et métropolitaines et de leurs délégataires ont permis une mise en sécurité des voiries, des réseaux voire de dégager les gravats ou des branches qui empêchaient d'accéder aux logements ou équipements communaux de première nécessité. Anticipant sur la mise en place pleine et effective d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS), Bordeaux Métropole a assuré un rôle de coopération entre communes ressources et communes les plus affectées.

Au-delà de cette première réponse, la ville de Bruges souhaite apporter un soutien matériel, humain et financiers à la commune du Taillan-Médoc, qui a été la commune la plus impactée par les intempéries.

En effet, afin de soutenir et de compléter les efforts déployés par les services de la ville du Taillan-Médoc, la ville de Bruges va dans un premier temps:

- Mettre à disposition ses forces de police municipale pour soutenir les effectifs de la ville du Taillan-Médoc, confrontés à la recrudescence des démarchages abusifs et des repérages intensifs des maisons sinistrées par de faux entrepreneurs. Ce déploiement permet également de faire de l'ilotage pour rassurer la population et venir en aide aux Taillanais en détresse.
- Contribuer à la solidarité financière en versant à la commune la somme de 5000€ pour l'aide aux sinistrés.

Le montant de cette aide financière exceptionnelle sera imputée au chapitre 65 du budget de fonctionnement de la ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **DECIDE** d'ajouter ce point à l'ordre du jour



- **ATTRIBUE** une aide financière exceptionnelle de 5 000 €, afin de contribuer à l'aide matérielle aux sinistrés
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents y afférents

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

  
Brigitte TERRAZA



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers présents et représentés : 33

Quorum : 17

Date convocation du Conseil Municipal :

**Mardi 21 juin 2022**

Date d'affichage de la convocation à la Mairie :

**Mardi 21 juin 2022**

**Mercredi 29 juin de l'an deux mille vingt deux  
à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de la Ville, légalement  
convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**Brigitte TERRAZA, Maire**  
à l'Hôtel de Ville de BRUGES,

*La séance est ouverte.*

*Isabelle BESSON est désignée en qualité de **secrétaire de séance.***

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Isabelle DESBORDES		Brigitte TERRAZA	X
Sébastien BRINGTOWN	X		
Bernadette CENDRES	X		
Gérard AYNIE	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE		Frédéric GIRO	X
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI		Valérie QUESADA	X
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Monique CASTET	X
José BARATA		Michèle YON	X
Géraldine TROUVE - ZURITA		Jean-Pierre CALOFER	X
Fabien CATOIRE		Fabrice FRESQUET	X
Valérie QUESADA	X		
Jean-Pierre CALOFER	X		
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRERE		Bernadette CENDRES	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON	X		
Frédéric CLERMONT		Gonzalo CHACON	X
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU	X		
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE	X		
Delphine LACOMBE		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X
Michael GISQUET		Guillaume BOURROUILH PAREGE	X